

À QUI EN PARLER ?

CYBERVIOLENCE ET HARCÈLEMENT NUMÉRIQUE

3018

Gratuit, confidentiel. Par tél, chat ou appli



Fil Santé Jeune
0 800 235 236

Tous les jours, 9h à 23h - Gratuit



e-Enfance / 3018
3018.FR

Signalement en ligne + appli



Dans ton établissement
Infirmier.e, CPE, Psy EN,
Direction



Harcèlement scolaire
3020

Lun - ven, 9h-20h, sam 9h-18h



Pharos
internet-signalement.gouv.fr
Signaler un contenu illicite

Partager, c'est participer.
Signaler, c'est protéger.

"ÇA C'EST RÉPANDU PARTOUT"

CYBERHARCÈLEMENT

CE QU'ON NE DIT PAS ASSEZ



C'EST QUOI LE CYBERHARCÈLEMENT ?

Le cyberharcèlement, c'est du harcèlement via les écrans (réseaux sociaux, messages, jeux...).

Il est répété, intentionnel et crée un rapport de force. Contrairement au harcèlement classique, il est permanent (24h/24) et touche un public très large.

Les formes que ça prend :

- Insultes et menaces en ligne
- Partage d'images intimes sans accord
- Usurpation d'identité
- Révélation d'informations privées
- Harcèlement collectif

Ce qu'on sait :

- 1 jeune/5 est victime de cyber-harcèlement.
- Les 12-15 ans sont les plus touchés.
- Seulement 1 victime sur 3 en parle à un adulte.

Ce que dit la loi :

Le cyber-harcèlement est puni par la loi : jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, même pour les mineurs. Partager, liker ou commenter un contenu humiliant peut engager votre responsabilité.

L'HISTOIRE D'INÈS



Un soir, chez une copine, on rigolait. Elle a pris une photo gênante de moi.



Le lendemain, tout le monde l'avait : Snapchat, Insta, WhatsApp...



Les commentaires des gens que je ne connaissais même pas, ça ne s'arrêtait plus.



Au collège, les regards, les rires... J'avais envie de disparaître.

L'HISTOIRE D'INÈS (SUITE)



Je veux plus y aller

Je pleurais tous les soirs. Le matin, je ne voulais plus aller en cours.



Maman, il faut que je te montre un truc !

J'ai fini par craquer et j'ai tout montré à ma mère ; j'aurais dû le faire avant.



On garde les preuves

Captures d'écran, dates, noms : on a tout noté, puis on a signalé sur le 3018.



J'ai eu raison de parler

Le collège a agi. Les comptes ont été signalés, ça s'est arrêté.

TU ES VICTIME ?

- ✓ **Ne réponds pas aux messages** : cela encourage le harceleur.
- ✓ **Fais des captures d'écran** avant toute suppression et note les infos importantes.
- ✓ **Bloque et signale** les comptes concernés.
- ✓ **Passes ton compte en privé** temporairement.
- ✓ **Parle à un adulte** de confiance.
- ✓ **Appelle le 3018** pour être aidé rapidement.
- ✓ **Dépose plainte** si nécessaire, même en étant mineur.

TU ES TÉMOIN ?

- ✓ **Ne like pas, ne partage pas et ne commente pas**, même pour rire.
- ✓ **Soutiens la victime** en privé avec un message simple et bienveillant.
- ✓ **Signale les contenus** : plus il y a de signalements, plus l'action est rapide.
- ✓ **Fais des captures d'écran** si possible pour aider la victime.
- ✓ **Prévient un adulte** : ce n'est pas « balancer », c'est protéger.
- ✓ **Ne reste pas spectateur** : le silence laisse le harcèlement continuer.
- ✓ **Accompagne la victime vers le 3018** ou l'infirmière scolaire.

Les preuves, c'est tout !

Capture d'écran avant de bloquer : Note la date, l'heure, le pseudo, la plateforme.
Sauvegarde tout : Crée un dossier, envoie-toi les captures par mail (ça horodate). Sans preuve, c'est ta parole contre la leur. Avec preuve, c'est un dossier solide.